

MEYCO® FIB SP 650

Fibre polypropylène pour béton et béton projeté
SN EN 14889-2

Domaine d'application	<ul style="list-style-type: none">• Béton projeté par voie sèche ou humide• Béton renforcé de fibres synthétiques
Action	<ul style="list-style-type: none">• Amélioration de la puissance de dissipation (700–1 200 joules, en fonction du dosage)• Un dosage de 6 kg/m³ correspond à env. 35 kg/m³ de fibres d'acier• Faible refus lors d'une utilisation avec du béton projeté• Bonne résistance aux agents chimiques (résistant aux attaques acides ou alcalines)• Pas de formation de rouille• Facile à utiliser• Peu d'effets d'usure sur les installations de malaxage et les pompes
Plage d'utilisation recommandée	4 – 6 kg/m ³
Adjonction	L'efficacité des fibres est optimale à condition de les additionner directement au mélange sec. Pour garantir une répartition optimale des fibres MEYCO® FIB SP 650, nous recommandons une phase minimale de malaxage par voie humide de 90–120 secondes en fonction du type de malaxeur.
Remarque	L'addition des fibres peut entraîner une perte de la consistance: il est conseillé de ne pas rajouter de l'eau supplémentaire mais d'adapter la recette et d'ajouter un superplastifiant. L'efficacité du produit est influencée par le dosage, la température, le type de ciment, la teneur en matières farineuses, la teneur en eau (E/C), le mode de transport, etc. Nous recommandons des essais sur site pour déterminer les performances de la fibre et du mélange de béton projeté.
Combinaisons possibles	Une combinaison judicieuse peut s'envisager avec les produits suivants: <ul style="list-style-type: none">• DELVO®CRETE Stabilisator 10 (retardateur de prise ou régulateur de consistance)• MEYCO® MS 610 / 660 (Poussière de silice / Poussière de silice sous forme de suspension)• MICRO-AIR® 300 / 302 / 304 (entraîneurs d'air)• Série de MEYCO® SA (accélérateurs de prise non alcalin pour béton projeté)• tous les types de GLENIUM® (superplastifiants, superplastifiants/retardateurs de prise)• tous les types de RHEOBUILD® (superplastifiants, superplastifiants/retardateurs de prise)
Manipulation	La mise en œuvre doit s'effectuer conformément aux dispositions en vigueur ainsi qu'aux règles usuelles applicables en matière de sécurité du travail.
Conseil	Pour un conseil, prière de prendre contact avec le conseiller technique responsable de votre région ou de nous téléphoner directement à Zurich, Tél. +41 58 958 22 11.

MEYCO® FIB SP 650

CARACTERISTIQUES DU PRODUIT	
Base chimique / type de polymère	polypropylène (extrudé)
Couleur	translucide, gris-noir
Densité relative	0.90 ± 0.02 kg/dm ³
Absorption d'eau	0 %
Emballage	carton de 6 kg
Classe	II
Longueur l	50.0 ± 2.5 mm
Diamètre équivalent d _e	0.55 ± 0.03 mm [largeur w: 1.8 mm, épaisseur t: 0.13 mm]
Rapport d'élançement	90.0 ± 9.0
Forme de la fibre	droite, rectangulaire, en vrac
Résistance à la flexion de la fibre R _m	275 ± 20 MPa ou N/mm ²
Module d'élasticité E	1580 ± 160 MPa ou N/mm ²
Point de fusion T _s	env. 130 – 165° C
Température d'inflammation T _i	env. 350° C
Influence de la consistance sur le béton	Slump: 35 mm; temps véré: 5 s, en cas de dosage des fibres de 4 kg/m ³ ; (référence: 2 s) Slump: 15 mm; temps véré: 6 s, en cas de dosage des fibres de 6 kg/m ³ ; (référence: 2 s) avec FM (PCE, 0.8 % par rapport à la teneur en ciment)
Influence sur la résistance du béton – résistance résiduelle à la flexion par traction	4 kg/m ³ pour 1.5 N/mm ² pour une fissure de traction (CMOD) de 0.5 mm de large et pour 1 N/mm ² pour une fissure de traction (CMOD) de 3.5 mm de large
LOGISTIQUE	
Durée de stockage	24 mois
Conditions de stockage	en emballage original, à une température de +5° C à +30° C, à protéger de la poussière et de l'humidité
Marchandise dangereuse selon ADR/SDR	n'est pas une marchandise dangereuse au sens des directives de transport
Elimination	selon OTD / incinération
SZID (ID de la préparation/substance)	non applicable
Principaux danger	produit non soumis à indexation



Remarque d'ordre juridique:

Les indications de cette fiche technique reposent sur l'état actuel des connaissances de BASF Construction Chemicals Europe SA. La mise en œuvre du produit s'effectue sous la responsabilité exclusive du client; celle-ci sera adaptée à l'objet, à son affectation, aux particularités locales, aux données climatiques, ainsi qu'à d'autres influences extérieures. La responsabilité de la sélection du produit incombe au client. Les recommandations s'écartant des indications de nos fiches techniques n'ont un caractère obligatoire qu'à la condition d'avoir été confirmées par écrit par notre siège social de Zurich. Nos conditions générales de vente sont partie intégrante de cette fiche technique.

Etat: décembre 2010